

FINANCES

Compte administratif 2007

1/ Budget ville

2/ Budget annexe d'assainissement

3/ Budget annexe du chauffage centre ville

4/ Budget annexe d'aménagement Ivry-Port

5/ Budget annexe de la restauration municipale

6/ Budget annexe d'aide à domicile

EXPOSE DES MOTIFS**BUDGET VILLE**

Le compte administratif, établi à chaque clôture d'exercice budgétaire, permet d'élaborer un bilan de l'ensemble des réalisations financières de l'année écoulée aussi bien en termes de dépenses que de recettes.

Ces réalisations retracent le budget primitif et les trois décisions modificatives de 2007.

Parallèlement au compte administratif, le compte de gestion établi par le trésorier municipal confirme l'exactitude des mouvements financiers.

Budget primitif (opérations réelles et d'ordre)

Investissement.....	44 740 786 euros
Fonctionnement.....	121 479 452 euros

Décision modificative n°1 (opérations réelles et d'ordre)

Investissement*	20 423 285 euros
Fonctionnement.....	806 115 euros

(* intégration des reports et reprise des résultats)

Décision modificative n°2 (opérations réelles et d'ordre)

Investissement*	10 338 074 euros
Fonctionnement.....	1 674 210 euros

(* y compris opération de réaménagement de la dette)

Décision modificative n°3 (opérations réelles et d'ordre)

Investissement.....	- 308 051 euros
Fonctionnement.....	400 000 euros

Le budget de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Le compte administratif 2006 présentait un total des mouvements de recettes de fonctionnement (hors opération d'ordre) de 122 524 722 euros.

Pour 2007, ce montant s'élève à 131 213 470 euros, soit une évolution de 7,09% due pour une part importante aux cessions foncières.

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 108,30 % par rapport au budget primitif et de 105,76 % par rapport à l'ensemble des prévisions (pour 2006, les chiffres étaient respectivement de 108,37 % et de 100,87 %).

Depuis ces cinq dernières années, les taux de réalisation par rapport aux prévisions sont en constante amélioration (98,87 % - 98,83 % - 100,8 % - 100,87 % - 105,76 %).

Les bases et produits de la fiscalité directe locale (annexes 1a, 1b, 2 et 3)

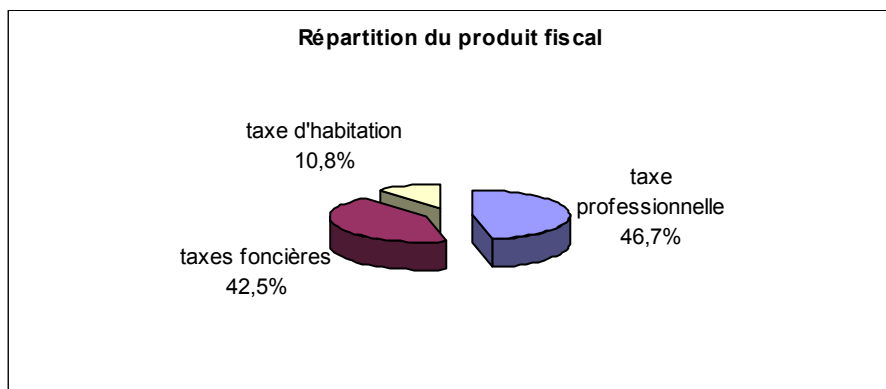
En 2007 les bases de la fiscalité directe ont progressé de manière importante : + 6,3 % par rapport aux bases réelles 2006, soit + 17,3 millions d'euros. L'année précédente elles avaient augmenté de + 4,75 %, ce qui constituait déjà une progression notable de ces bases.

Cette évolution est due pour beaucoup à la forte augmentation des bases de la taxe professionnelle (+ 10,8 %) mais également à celle des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties (+ 6 %), qui résultent essentiellement du développement économique de la ville avec le début d'activité de Cap de Seine, d'une résidence étudiant, d'une radio mais surtout l'implantation de Galec sur le territoire d'Ivry Port.

Ces progressions de bases succèdent à celles observées entre 2005 et 2006, et notamment concernant celles du foncier bâti qui avaient augmenté de 8 %, du fait de la construction du bâtiment Cap de Seine (îlot Gondrand), du magasin Leroy Merlin, des locaux d'activité zone Mure et de l'agrandissement des laboratoires Lévy.

La taxe d'habitation voit ses bases progresser de 4,24 %, notamment du fait de la construction de logements sur le territoire de la commune.

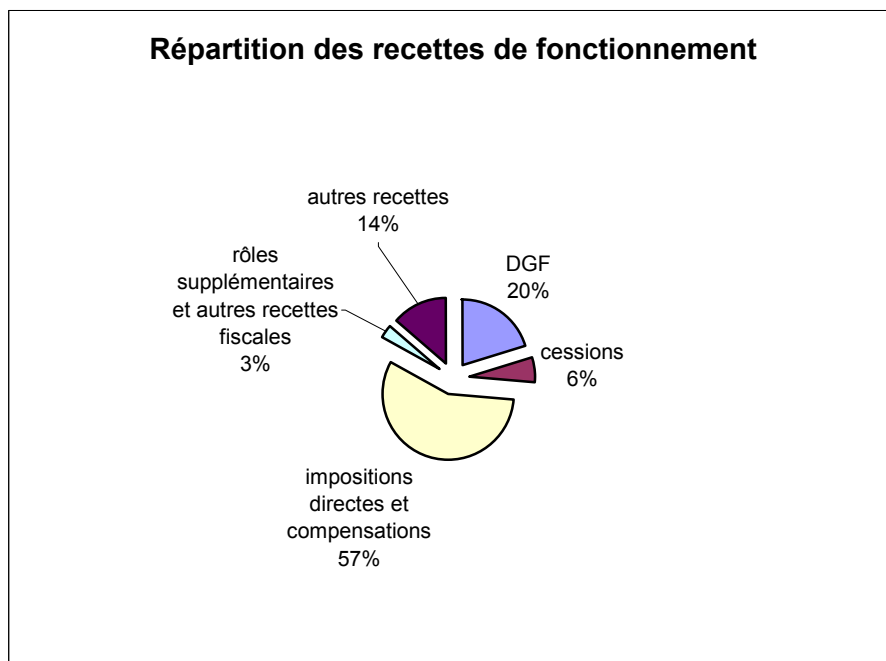
La structure du produit de la fiscalité directe est la suivante : la taxe professionnelle représente 46,7 % du produit, les taxes foncières 42,5 % et la taxe d'habitation 10,8 %.



La ville a fait le choix d'une augmentation de 1 % du taux des quatre taxes locales. Le produit fiscal résultant de l'application des taux aux bases fiscales s'est élevé à 70 122 693 euros, soit une progression de 7,5 % par rapport à l'année 2006 ; il représente 53,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

A noter que le produit fiscal ci-dessus intègre une réfaction de 325 050 euros, liée à la décision de l'Etat de plafonner les cotisations de taxe professionnelle à 3,5% de la valeur ajoutée.

Le produit fiscal total (compensations comprises) a augmenté de 8,11% soit + 5,6 millions d'euros, contre 6,32 % entre 2005 et 2006.



Les allègements fiscaux décidés par l'Etat et les allocations compensatrices

Les montants des dotations de l'Etat venant compenser les allègements fiscaux qu'il accorde au contribuable local sont indiqués dans le tableau suivant :

Intitulé de l'allègement fiscal	Compensation 2006	Compensation 2007	Evolution (en %)	Ecart (en euros)
Dotation de compensation de la taxe professionnelle, divers allègements	2 221 716	1 965 580	- 11,53	- 256 136
Taxe professionnelle : réduction de 50% des bases l'année qui suit la création d'établissement	447 548	1 069 780	139,03	622 232
Taxe professionnelle : réduction de la part recette dans les bases de TP pour les professions libérales	258 946	265 424	2,50	6 478
Taxe d'habitation : allègements pour les « économiquement faibles »	448 812	452 391	0,80	3 579
Taxe sur le foncier bâti : allègements pour les « économiquement faibles »	82 499	81 678	- 1,00	- 821
Taxe sur le foncier bâti : abattement de 30% pour les logements situés en ZUS	393 697	404 104	2,64	10 407
Taxe sur le foncier non bâti	479	491	2,51	12
Total allocations compensatrices	3 853 697	4 239 448	10	385 751

Les allocations compensatrices s'élèvent à 4 239 448 euros soit une progression de 10 % entre 2006 et 2007 ; elles représentent 3,2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Cette évolution résulte essentiellement de la progression du montant de la dotation qui vient compenser l'abattement de 50 % des bases de TP pour la première année de taxation des établissements créés sur le territoire de la Commune (1 069 780 euros en 2007 contre 447 548 euros en 2006).

La variation a été difficile à estimer puisque nous disposons de très peu d'informations sur les conditions d'implantation des entreprises et des locaux d'activités et notamment sur le fait qu'il s'agisse de créations d'établissements ou de transferts d'activité d'une autre commune vers Ivry (les transferts d'activités ne bénéficient pas de réduction de bases pour la première année de taxation).

Les bases exonérées par le conseil municipal

L'exonération de taxe professionnelle, décidée par le Conseil Municipal en 1997 et reconduite en 2002 puis en 2005 pour les créations et extensions d'établissements situés en zone urbaine sensible ainsi que l'exonération de TP des entreprises de spectacle concernent 265 424 euros de bases pour 2007 (contre 214 523 euros en 2006). Cette mesure, facultative, n'est pas compensée par l'Etat.

La dotation générale de fonctionnement (part forfaitaire et DSUCS)

En 2007 la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale s'élèvent à 26,7 millions d'euros, contre 26,2 millions en 2006. Elles représentent 20,34 % des recettes de fonctionnement.

La dotation forfaitaire est composée d'une dotation de base « population », d'une dotation de base superficie, de l'ancienne compensation part salaire et d'un complément de garantie qui avait permis aux collectivités de percevoir en 2006 une dotation au moins égale à celle de 2005.

Les indices d'évolution de chacune de ces composantes ont été fixés par le Comité des Finances Locales et ont conduit à une progression de la part forfaitaire de 1,05 %, contre 1,38 % entre 2005 et 2006.

La dotation s'élève à 25 763 182 euros en 2007 contre 25 495 334 euros en 2006.

Quant à la DSUCS son montant est de 924 367 euros contre 753 924 euros en 2006, soit une augmentation de 22,6 %.

Il est à noter que les évolutions de la DSUCS sont comme chaque année difficiles à estimer puisqu'elles dépendent d'un classement de la commune par rapport aux autres collectivités éligibles en fonction de critères de richesse fiscale et de caractéristiques sociales.

Les dépenses de fonctionnement

L'annexe 4 décrit par direction/service les principales prestations mises en œuvre par les services municipaux dans le cadre du budget 2007.

L'annexe 4 bis présente les dépenses et recettes de fonctionnement par service ainsi que les dépenses de personnel.

En 2007, le total des mouvements (hors opération d'ordre) de dépenses s'est élevé à 110 846 669 euros. En 2006, ce chiffre était de 106 403 999 soit une évolution de 4,18 %.

Le taux de réalisation de ces derniers par rapport au budget primitif est de 101,11 % et de 97,10 % par rapport à l'ensemble des prévisions 2007 (pour 2006, les chiffres étaient respectivement de 100,64 % et de 98,95 %).

Les dépenses de personnel s'élèvent à 67 435 988 euros soit une évolution de 4,97 % par rapport au compte administratif 2006 (6,06 % de 2004 à 2005 / 4,44 % de 2005 à 2006).

La charge de la dette et la capacité de désendettement restent stable

Cependant, il est à souligner qu'au cours de l'année, les marchés financiers ont été moins favorables et sont restés très incertains en terme d'évolution des taux d'intérêt.

	CA 2005	CA 2006	CA 2007
Charge de la dette (capital et intérêts)	9 415 214 euros	10 049 780 euros	10 101 648 euros

Le montant de l'endettement annuel par habitant à Ivry est de 194 euros ; en 2006 il était de 193 euros et en 2005 de 181 euros.

Les rapports de l'annuité et de l'encours total de la dette par rapport à l'ensemble des recettes de fonctionnement démontrent encore cette année une capacité importante de désendettement, proche des années précédentes.

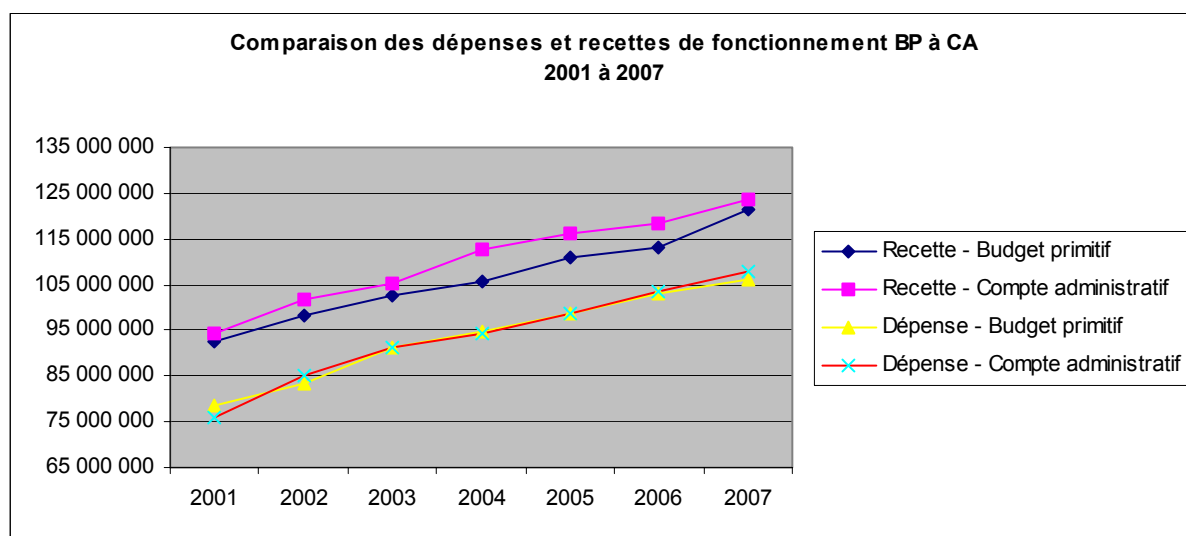
A Ivry, ces deux chiffres sont respectivement de 7,7 % et de 65,02 %, pour les villes de la même strate, ils sont en moyenne de 12,7 % et de 82 % (source DGCL 2005).

L'épargne disponible est importante

Afin de donner une meilleure lisibilité et représentation financière du compte administratif, celui-ci, comme pour la présentation du budget primitif est retravaillé ce qui se traduit par des corrections entre sections d'investissement et de fonctionnement et qui donne les chiffres suivants : (voir annexe 6)

	BP 2007	CA 2007	% de réalisation
Recettes de fonctionnement	121 466 493 euros	123 482 165 euros	101,7%
Dépenses de fonctionnement	106 141 439 euros	107 787 695 euros	101,6%

Ces résultats montrent que la réalisation des recettes et des dépenses suit un rythme d'évolution identique.



Cette situation permet cependant de dégager une épargne disponible de 5 592 821 euros alors qu'elle était de 3 873 031 euros au budget primitif 2007.

Le budget d'investissement

Les dépenses d'investissement

La poursuite d'un effort d'investissement

Les prévisions des dépenses d'investissement pour 2007 (dépenses d'équipement, remboursement de la dette et déficit d'investissement de 2006) s'élevaient à 64 244 692 euros pour une réalisation à hauteur de 49 585 723 euros, soit un taux de réalisation de 77,18 %.

Ce taux est en progression chaque année (75,04 % en 2006 et de 72,40 % en 2005).

L'effort d'investissement reste important, représentant 697,50 euros par habitant, contre 471 euros pour les villes de la même strate (Source Minefi 2006).

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2007 sont décrites en *annexe 5*.

Les recettes d'investissement

Les principales sources de financement de l'investissement ont été :

⇒ L'emprunt	19.000.000 euros
(réalisation à 73,84 %)	
⇒ F.C.T.V.A. «année 2005» (Fonds de compensation de la TVA).....	2.084.637 euros
(réalisation à 101,3 %)	
⇒ Diverses subventions d'équipement	1.688.174 euros
(réalisation à 24,89 %)	
⇒ T.L.E. (Taxe Locale d'Equipement).....	705.375 euros
(réalisation à 87,04 %)	
⇒ D.D.G.I. (Dotation Départementale Globale d'Investissement).....	195.600 euros
(réalisation à 100,05 %)	

Les principales subventions d'équipement reçues proviennent :

- des structures de la petite enfance avec la participation de la CAF pour le relais d'assistante maternelle et pour le multi-accueil Parmentier avec en plus pour ce dernier un financement du département,
- des subventions de la région et de l'Etat pour le hangar,
- des subventions de la CAF pour les centres de loisirs Robespierre et Dulcie September,
- une participation du département pour l'espace Gérard Philipe,
- des subventions de la région et du département pour l'espace public internet Monmousseau

63,89 % des subventions d'investissement 2006 reportées sur 2007 ont été perçues au cours de l'exercice et 26,46 % de celles-ci ont fait l'objet d'un report sur 2007.

Le compte administratif 2007 intègre l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année 2006 soit 8 266 497 euros.

Les prévisions de recettes d'investissement (hors opération d'ordre) représentaient 64 994 519 euros, et la réalisation a été de 42 811 793 euros, soit un taux de réalisation de 65,86 % (61,61 en 2006).

Le compte administratif de l'exercice 2007 fait apparaître un résultat global brut (hors reports) de 2 933 779 euros avec un excédent de fonctionnement de 6 724 654 euros et un déficit d'investissement de 3 790 875 euros.

Les reports seront à imputer à ce résultat lors la première décision modificative.

En dépenses, ils s'élèvent à 11 299 087 euros et en recettes à 8 972 726 euros dont 4 500 000 euros provenant de l'emprunt.

Le résultat net s'élève alors à 607 418 euros

L'équilibre financier retravaillé en terme de lisibilité est présenté en *annexe 6*.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

L'investissement 2007

Les dépenses d'équipement 2007 s'élèvent à 1 048 323 euros.

Elles concernent pour l'essentiel :

- des travaux de maintenance avec inspections télévisées,
- la création d'avaloirs rue de l'Avenir et leur remplacement pour les rues Pierre Rigaud, Maurice Coutant et Amédée Huon et le boulevard de Brandebourg,
- des travaux de réhabilitation du réseau rues Molière, Saint-Just, Denis Papin et Jean-Jacques Rousseau,
- la création d'un réseau d'assainissement rues Elisabeth et Westermeyer.

Les recettes d'investissement sont composées pour l'essentiel du fonds de compensation à la TVA perçu à hauteur de 39 730 euros.

A ce chiffre s'ajoutent l'excédent d'investissement et l'affectation du résultat de fonctionnement de 2006 pour 3 505 278 euros.

Le fonctionnement 2007

Les recettes de fonctionnement concernent principalement la redevance d'assainissement, à laquelle s'ajoutent les droits de raccordement au réseau d'assainissement et la contribution de la ville aux eaux pluviales. Elles s'élèvent à 1 146 302 euros.

Quant aux dépenses, elles sont liées à l'entretien des réseaux d'assainissement et à la contribution aux dépenses générales du budget ville. Elles ont été réalisées à hauteur de 160 933 euros.

Le compte administratif de l'exercice 2007 fait apparaître un résultat global brut (hors reports) de 3 486 142 euros avec un excédent de fonctionnement de 579 894 euros et un excédent d'investissement de 2 906 248 euros.

Les reports de dépenses d'un montant de 625 430 euros sont à imputer à ce résultat lors de la première décision modificative.

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE CENTRE VILLE

Le chauffage urbain d'Ivry-sur-Seine est toujours géré dans le cadre d'une délégation de service public dont la ville d'Ivry-sur-Seine est l'autorité délégante. La ville assure ce rôle depuis 1989, date à laquelle l'OPHLM a rétrocédé l'opération à la ville.

Les obligations légales liées à ce rôle occasionnent quelques dépenses de fonctionnement constituées des frais de contrôle technique et financier et de quelques autres frais liés à la délégation. Ces dépenses se sont élevées pour 2007 à 13 754 euros.

La convention passée avec le délégataire Energivry prévoit que ce dernier verse annuellement deux redevances, l'une fixe, l'autre proportionnelle au chiffre d'affaires. Pour 2007, elles ont été perçues à hauteur de **64 741** euros. A ce chiffre, s'ajoute l'excédent de fonctionnement de 2006.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent donc pour 2007 à 270 725 euros.

Les travaux d'extension et de raccordement de la cité Marat-Robespierre se sont terminés au cours de l'année 2007. Ils n'apparaissent pas dans ce budget car ils ont été réalisés par le délégataire.

La seule recette d'investissement est liée à l'affectation du résultat de fonctionnement de 2006 pour 8 000 euros.

Le compte administratif de l'exercice 2007 fait donc apparaître un résultat global brut (hors reports) de 264 971 euros avec un excédent de fonctionnement de 256 971 euros et un excédent d'investissement de 8 000 euros.

Les reports de dépenses d'un montant de 2 750 euros sont à imputer à ce résultat lors de la première décision modificative.

BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT IVRY-PORT

Ce budget a été clôturé en mars 2007. Aucun mouvement budgétaire n'a donc été constaté. Les opérations comptables de clôture et d'apurement des comptes étaient d'ordre non budgétaire et ont été réalisées par le comptable.

BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le restaurant du personnel communal connaît une stabilisation de sa fréquentation en 2007, avec 210 repas quotidiens servis en moyenne, pour un coût de fonctionnement sensiblement proche de celui de 2006.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 533 810 euros contre 530 344 euros pour l'exercice budgétaire précédent.

Les dépenses correspondent à l'achat de repas auprès du Siresco, et aux prestations de services liées au fonctionnement du restaurant communal ainsi qu'aux charges de personnel représentant 305 251 euros.

Quant aux recettes, elles sont constituées de la redevance des usagers du self pour 128 534 euros et de la participation du budget ville à hauteur de 405 276 euros.

BUDGET ANNEXE D'AIDE A DOMICILE

Pour 2007, les activités d'aide au maintien à domicile se sont poursuivies, y compris avec un dispositif spécifique durant les mois d'été. Ce dernier permet de lutter contre l'isolement et la solitude des personnes de plus de 70 ans.

Le registre réglementaire est passé de 531 personnes inscrites en 2006 à 587 en 2007.

Les dépenses de ce budget sont essentiellement constituées par les charges de personnel pour 1 797 651 euros.

Quant aux recettes, elles proviennent des produits de la tarification et de la participation d'équilibre du budget ville.

Liste des annexes :

Annexes 1a et 1b : Evolution des dotations de l'Etat et des ressources fiscales de 1999 à 2007

Annexe 2 : Evolution des bases et des produits de fiscalité directe locale entre 1998 et 2007

Annexe 3 : Evolution des taux de fiscalité

Annexe 4 : Principales actions en fonctionnement par direction en 2007

Annexe 4 bis : Dépenses et recettes de fonctionnement par service 2007

Annexe 5 : Principales actions en investissement de l'année 2007

Annexe 6 : Equilibre financier budget ville 2007

- budgets réglementaires ville/assainissement/chauffage centre ville/aménagement ivry-port/restauration/aide à domicile (en annexe)

- bilans des organismes tomes 1 & 2 sont à la disposition des conseillers municipaux le jour de la séance du conseil municipal